

## **Inauguration de la Bibliothèque Mis et Thiennot à Saint-Plantaire le 11 janvier 2020**

Le 8 janvier 1947, il y a 73 ans presque jour pour jour, Raymond Mis et Gabriel Thiennot et leurs six camarades étaient amenés à la prison de Châteauroux, à leur grand soulagement. Soulagés d'être emprisonnés ? Oui, après les huit jours qu'ils avaient vécus, ils étaient soulagés. Car pendant ces huit jours et surtout des nuits de garde à vue, ils avaient subi des interrogatoires particulièrement musclés. Il s'agissait tout simplement de torture, les traces sur leurs corps étaient tellement parlantes que les gardiens de la prison ont préféré appeler le médecin pour qu'il constate que ce n'était pas eux qui leur avaient causé les blessures : hématomes, oreilles décollées, dents cassées, phalanges éclatées, côtes cassées, poumon perforé, testicule écrasé.

Les enquêteurs-tortionnaires avaient fait du bon boulot. Ils avaient réussi à extorquer des aveux – préparés à l'avance – à ce groupe de jeunes gens qui ne se connaissaient pas tous et qui avaient la mauvaise idée de chasser au même moment et dans le même secteur où un garde-chasse, Louis Boistard, avait été froidement assassiné par quatre coups de feu.

Les juges aussi ont fait du bon boulot. Condamner deux jeunes hommes à 15 ans de travaux forcés, ceci en trois Cours d'Assises, sans tenir compte ni des violences ni du fait que les preuves matérielles allaient toutes s'avérer fausses, c'est très fort.

Les juges de la Cour de révision des procès criminels ont continué sur cette lancée, trop préoccupés de ne pas remettre en question le travail de leurs collègues et par l'avancement de leur carrière, avec des arguments d'une mauvaise foi terrifiante.

Comment sortir de cette situation révoltante ? Le président de notre dernière requête (la sixième) nous a indiqué la voie : il faut changer la loi qui régit les révisions de procès : si les faits de tortures sont avérés, une révision de procès devrait être accordée systématiquement. C'est donc sur un plan législatif que nous agissons en ce moment. Nous demandons aux élus de notre département de proposer un amendement dans ce sens.

Notre combat pour l'innocentement de Mis et Thiennot dure depuis 40 ans et est émaillé par un grand nombre de déceptions et de désillusions. Mais nous ne lâchons pas car nous savons que nous nous battons pour une cause noble et juste.

Depuis quelques années, nous avons un soutien de taille : des communes qui nomment un lieu public « Mis et Thiennot ». Elles montrent clairement le désaccord de la population avec les décisions des juges dans cette affaire. Et elles rendent hommage à deux hommes qui ont porté toute leur vie le poids d'une condamnation injuste et infondée.

.../...

Saint-Plantaire est la vingt-huitième commune à faire cette démarche. Monsieur le Maire, nous vous remercions très chaleureusement, vous ainsi que vos conseillers municipaux pour ce geste fort.

Les lieux publics jusqu'ici nommés « Mis et Thiennot » sont des rues, des places, des espaces, mais aussi des salles, une allée, un square, un parc, un jardin et même un pont. Ici à Saint-Plantaire, c'est la première bibliothèque qui se nommera ainsi. C'est un choix judicieux. Une bibliothèque municipale, un lieu de culture et de savoir est l'endroit idéal pour se renseigner sur un fait historique récent et de constater les manquements de l'institution judiciaire dans cette affaire. C'est la raison pour laquelle nous avons le plaisir de vous offrir les deux livres que Léandre Boizeau a écrits sur cette affaire ainsi que le DVD du film « Présomés coupables » de Dominique Adt. Nous espérons qu'ils seront lus et vu par un grand nombre de personnes.

L'affaire Mis et Thiennot n'est pas seulement un fait historique. Elle nous préoccupe encore et toujours, nous n'avons pas fini de nous battre pour leur réhabilitation. Pour la leur, mais aussi pour celle de leurs camarades André Chichery, Stanislas Mis, Emile Thibault, Gervais Thibault, Bernard Chauvet et Jean Blanchet. Nous ne les oublions pas.

Helga Pottier  
Présidente du Comité de Soutien pour la Révision du Procès Mis et Thiennot